

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU C.S.E. DU 27/12/2023

Etablissement de Brumath

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | |
|-----------------------|--|
| • LAUTIER Laurent | Président |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |

Absents excusés

- | | |
|-------------------|---|
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |
| • DHOMUN Suniduth | Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |

Début de la réunion : 16H20

1. Information et consultation du Comité d'Etablissement sur le projet de scission administrative de la société GSF SATURNE :

Monsieur le Président du Comité d'Etablissement rappelle dans un premier temps que ce projet de scission administrative de la société GSF SATURNE est prévu à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **Les motivations du projet de scission administrative et de nouvelle direction régionale ;**

Monsieur le Président du Comité d'établissement indique que conformément au tableau de valeurs, la société GSF SATURNE, dépassant les 68 millions de chiffre d'affaire, a dû envisager sa scission administrative permettant la création d'une nouvelle direction régionale, pour une meilleure gestion de proximité de notre personnel et de nos clients.

Aussi, il ajoute que ce projet permettra un rééquilibrage géographique gage d'une meilleure efficacité en étant plus proche fonctionnellement du personnel affecté sur les différents sites et des attentes et besoins de nos clients et notamment d'assurer une plus grande proximité entre les établissements et la Direction Régionale auquel ils sont rattachés.

- **La répartition interne des établissements ;**

L'ensemble des établissements resteront juridiquement dans la société GSF SATURNE. Les contrats de travail du personnel resteront inchangés.

Monsieur le Président du Comité d'Etablissement présente la répartition interne et purement comptable des établissements :

- Les établissements de Brumath, Beinheim, Strasbourg Sud, Strasbourg Pôle Santé et Strasbourg Nord seront rattachés comptablement à la Direction Régionale de Saturne Nord située au 07 rue Etroite – 67460 SOUFFELWEYERSHEIM.
- Les établissements d'Obernai, Colmar, Mulhouse et Belfort seront rattachés à la Direction Régionale de Saturne Sud dont les locaux sont en cours de recherche.
- **La nomination d'un deuxième Directeur Général Délégué ;**

Monsieur le Président du Comité d'Etablissement indique qu'un nouveau Directeur Général Délégué, Monsieur Laurent TOMASINA, sera affecté à la direction régionale située dans la métropole de Colmar.

Monsieur Davy RODRIGUES sera, quant à lui, rattaché à la direction régionale de Saturne Nord située au 07 rue Etroite à SOUFFELWEYERSHEIM (67460).

- **Les conséquences au niveau de la représentation du personnel au niveau société.**

Les représentants du personnel en place ne verront aucune modification de leurs conditions de travail. Ils seront toutefois rattachés fonctionnellement à un des deux directeurs ci-dessus désignés, sans cela n'ait d'impact sur leur établissement.

Pour rappel, le premier tour des élections professionnelles aura lieu durant le mois de Novembre 2024.

Un seul Comité Social et Economique central (CSEC) sera renouvelé pour la société GSF SATURNE et des Comités Sociaux et Economiques d'établissement (CSEE) seront renouvelés au sein de chacun des établissements (à l'exception de l'établissement de Beinheim).

Tous les CSEE seront donc rattachés au CSE central de GSF SATURNE, laquelle reste juridiquement une entité unique à part entière. Les contrats de travail restent édités au nom de GSF SATURNE qui est l'unique employeur.

- **Concernant les conséquences environnementales du projet :**

Afin d'accueillir la nouvelle DR, de nouveaux locaux situés dans la zone de XXX seront recherchés et aménagés dans les standards des autres établissements de la société (travaux d'aménagement, ameublement, connexions informatiques, ...).

Destiné à être au plus près de ses Clients et Collaborateurs, la création de cette 2^{ème} direction permettra ainsi de rationaliser les déplacements de tous.

Questions du CSE : La date des élections était fixée en juin 2024.

Réponses du Président :

Le Président interroge le Comité d'Etablissement pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur le projet de scission administrative de la société GSF SATURNE :

Avis du comité d'établissement :

Favorable : 0 voix

Défavorable : 0 voix

Ne se prononce pas : 5 voix

Le CSE n'émet donc pas d'avis au projet de scission administrative de la société GSF SATURNE.

2. Information et consultation sur le projet de transfert de chantiers entre les établissements de BRUMATH et de BEINHEIM :

Monsieur le Président du Comité d'Etablissement rappelle dans un premier temps que l'établissement de BEINHEIM cessera d'être un établissement Technique pour devenir un établissement Commercial à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, il est prévu de procéder à un « rééquilibrage » des chantiers entre les établissements de BRUMATH et BEINHEIM, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Passeront de l'établissement de BRUMATH vers l'établissement de BENHEIM les chantiers suivants :

ADIDAS ROPPENHEIM

BRUKER France

CIC WISSEMBOURG

COMMUNE DE RITTERSHOFFEN

EGELHOF

ETESIA

GROUPAMA Seltz

GROUPAMA SOULTZ SOUS FORETS,

GROUPAMA Wissembourg

GUNTHER TOOLS

ISRI

HB FULLER

MACIF WISSEMBOURG

MATCH SOULTZ SOUS FORETS

MATCH WISSEMBOURG Pépinière

MATCH WISSEMBOURG Peuplier

ROESCHDIS

SCHILLER MEDICAL

SPIE FACILITIES site Bruker

STRIEBIG LOGISTIQUE

STRIEBIG Logistique
STRIEBIG Transport
THE STYLE OUTLET
WALTER
WIENERBERGER Betschdorf
WIENERBERGER Seltz

67 salariés (personnes physiques) passeront de l'établissement de BRUMATH vers l'établissement de BEINHEIM.

Les salariés affectés sur ces chantiers seront transférés auprès du nouvel établissement ; bien évidemment, ils continueront à bénéficier de la même rémunération brute, de la même classification, de la même ancienneté, etc.

Ledit personnel ne connaîtrait aucune modification autre que celle de l'établissement de rattachement, toutes les affectations et conditions de travail étant strictement maintenues.

Questions du CSE : Qu'en est-il de la répartition des élus entre l'établissement de Beinheim et de Brumath suite au transfert des 67 salariés. Est-il possible d'avoir la liste des salariés transférés.

Réponses du Président :

Le Président interroge le CSEC pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur le projet de transfert des chantiers cités ci-dessus, et du personnel affecté à ces chantiers, entre les établissements de BRUMATH et de BEINHEIM :

Avis du comité d'établissement :

Favorable : 0 voix
Défavorable : 0 voix
Ne se prononce pas : 5 voix

Le CSEC n'émet donc pas d'avis au transfert des chantiers cités ci-dessus, et du personnel affecté à ces chantiers entre les établissements de BRUMATH et BEINHEIM.

Concernant les IRP :

Aucun salarié protégé n'est concerné par ce projet de transfert.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est close.

Fin de la réunion : 16h45

Secrétaire Adjointe du Comité d'Etablissement
Anne HERBER

